

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2016

L'an deux mil seize, le deux mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean DUFRESNE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Jean DUFRESNE, Pierre VASSEUR, Nicolas ROLLAND, Alexandre MENARD, Paul PENET, Gérard LANDAIS, Laurent VOISIN
Mesdames Sandrine LANDRY, Viviane PAVAN, Sylvie LAME, Maria GUERRA, Florence CHAVENEAU

Etaient absentes : Mesdames Bénédicte LAURENT - Laurence COLLIGNON-THOMAS-

Mme Manuella GUERRA a été élue secrétaire.

Lecture du compte-rendu de la réunion précédente

Adopté à l'unanimité.

DCM 19-2016 -Droit de préemption

M. le Maire rappelle que suite à l'instauration du droit de préemption urbain dans les zones urbanisées et à urbaniser, tout bien immobilier préemptable mis en vente dans ces zones doit faire l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner auprès de la mairie qui dispose de deux mois à compter de sa réception pour faire connaître sa réponse.

- la déclaration portant le n°37 120 16 002 a été reçue le 9 février 2016 concernant un bien cadastré section ZA n°1892-2631. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les immeubles concernés.

DCM 20-2016-Convention de mise en place des Temps d'Activités Périscolaires

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les temps d'activités périscolaires sont actuellement pris en charge par la communauté de communes du Pays de Bourgueil (CCPB).

Considérant l'intérêt de maintenir cette organisation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention prorogeant cette organisation avec la CCPB.

DCM 21-2016 - Extension du RPI aux communes des ESSARDS et SAINT MICHEL SUR LOIRE

M. le Maire expose la proposition faite par l'inspection académique de modifier la carte scolaire et de constituer un regroupement pédagogique entre 4 communes.

Vu la délibération n°2016-04 du Conseil Municipal de SAINT MICHEL SUR LOIRE en date du 10 février 2016 donnant un avis favorable, à l'unanimité, au principe d'un regroupement pédagogique des élèves des communes des ESSARDS, d'INGRANDES, de SAINT PATRICE et de SAINT MICHEL SUR LOIRE et de leur répartition entre les trois écoles d'INGRANDES, de SAINT PATRICE et de SAINT MICHEL SUR LOIRE,

Vu l'avis favorable du Comité Syndical du Syndicat mixte scolaire à la carte en date du 22 février 2016 au principe d'un regroupement pédagogique des élèves des communes des ESSARDS, d'INGRANDES, de SAINT PATRICE et de SAINT MICHEL SUR LOIRE et de leur répartition entre les trois écoles d'INGRANDES, de SAINT PATRICE et de SAINT MICHEL SUR LOIRE, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, et 2 abstentions, émet un avis favorable au principe d'un regroupement pédagogique des élèves des communes des ESSARDS, d'INGRANDES DE TOURAINE, de ST PATRICE et de ST MICHEL / LOIRE.

Questions diverses

- Voisins vigilants : la réunion d'information publique organisée par la gendarmerie a rassemblé près de 70 habitants de la commune. 13 personnes se sont proposées pour être référents. Un protocole sera signé avec la gendarmerie pour la mise en oeuvre de ce dispositif.
- Préparation du budget 2016 : la commission finances se réunira le 29 mars à 20 h.
- Commune nouvelle : Des réunions publiques sont organisées dans chacune des quatre communes : mercredi 9 mars à 20 h à ST PATRICE, jeudi 10 mars à 20 h à ST MICHEL, samedi 12 mars à 10 h aux ESSARDS, lundi 14 mars à 19 h 30 à INGRANDES. Elles sont ouvertes à tous les habitants de ces communes.
- Travaux au stade : une chaudière et un radiateur neuf ont été installés pour le chauffage des vestiaires et douches des joueurs et arbitres.
Différents travaux sont à prévoir concernant l'ancienne citerne à fioul et les toilettes publiques, ainsi que l'entretien du bâtiment.
- SIVOM INGRANDES / ST PATRICE : suite à des économies de fonctionnement, la participation financière sera diminuée de 9317 € .
- Comice rural du Chinonais
Il ne sera pas donné suite à la demande de subvention car la commune d'Ingrandes n'y participe pas.
- SMIPE : un contrôle des sacs poubelles sera effectué sur la commune à partir du 30 mars afin de vérifier si le tri est fait correctement et en aviser les intéressés.
- PLU : le projet a été adressé aux personnes publiques associées pour avis. Un commissaire enquêteur va être nommé par le tribunal administratif. L'enquête d'utilité publique aura très certainement lieu fin juin début juillet.

Tour de table

Sandrine LANDRY

Commission Tourisme-communication-embellissement : les sponsors du bulletin municipal seront reçus lors d'un vin d'honneur le 21 mars à 19 h dans la salle des fêtes.

Le bulletin municipal sera consultable sur le site internet de la commune.

Viviane PAVAN

Commission-voirie- : la réfection de la RD 71 avec enfouissement des réseaux depuis la RD 35 jusqu'au bourg est en cours de préparation avec le conseil départemental et des partenaires pour l'électricité et les télécommunications. Une commission -voirie et entretien des biens communaux- a été créée dans le cadre de la Commune Nouvelle afin de rassembler les

informations concernant les voiries communales ainsi que les bâtiments et le matériel technique.

Nicolas ROLLAND

Il signale que les travaux de renforcement des berges de la Marche réalisés par le Conseil Départemental sont terminés.

Laurent VOISIN

Bassin de l'Authion : les travaux de dégagement des berges du Douet sont engagés ; il convient de sensibiliser les riverains à la nécessité de poursuivre l'entretien de ces berges. Il n'y aura pas d'augmentation de la participation financière de la commune au Syndicat (1843.67 €).

Pierre VASSEUR

La réfection de la scène de la salle des fêtes est terminée.

La communauté de communes du Pays de Bourgueil (CCPB) envisage d'acquérir un podium à usage commun pour les manifestations locales.

Signalisation touristique et locale : les supports (bi mats) sont pris en charge par la CCPB. Le coût d'un panneau (flèche) reste à la charge de chaque intéressé : suite au recensement des besoins sur le territoire de la CCPB, un marché négocié a permis d'obtenir des tarifs avantageux.

Le Maire,
J. DUFRESNE